Accusé de réception en préfecture 067-216700286-20230302-CCAS03-01-2023-DE Date de télétransmission : 04/04/2023 Date de réception préfecture : 04/04/2023

# République Française Département du Bas-Rhin



### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BENFELD

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 2 mars 2023 sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH

Membres en exercice : 12

Membres présents: 9

Le 2 mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Benfeld s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire.

<u>Assistent à la séance</u>: Mme Elsa ESTREICHER, M. Jean-Marie FELTZ, Mme Ellia FONTAINE, Mme Nathalie GARBACIAK, Mme Élodie PAULUS, M. François SAETTEL, Mme Marie-France SCHNEIDER, Mme Florence SCHWARTZ et M. Jacky WOLFARTH.

Absents excusés: Mme Anne BAHL, Mme Anne-Marie GINTZ et M. Pierre LINDECKERT.

<u>Assistent en outre</u>: M. David GIOP, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale sud à la CeA et M. Vincent SCHULTZ, DGS.

Le Président ouvre la séance à 18 heures en saluant les membres du Conseil d'Administration.

Nombre de membres présents à la délibération : 9

### DEL03/01/2023 Affaires financières :

#### a) Compte administratif 2022

Conformément aux dispositions des articles L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil d'Administration de prendre connaissance et débattre du Compte Administratif de l'exercice 2022 dont les écritures coïncident avec la comptabilité tenue par le Trésorier Municipal, et, sont retranscrites dans le Compte de Gestion 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

vu la délibération 2.c du Conseil d'Administration en date du 16 février 2021 approuvant le budget primitif 2022,

Accusé de réception en préfecture 067-216700286-20230302-CCAS03-01-2023-DE Date de télétransmission : 04/04/2023 Date de réception préfecture : 04/04/2023

considérant que le Conseil est appelé à se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, au titre de l'exercice 2022,

considérant que le compte de gestion 2022 fait ressortir une identité d'écritures avec le compte administratif,

considérant que M. Jacky WOLFARTH, Président, a quitté la séance et a laissé le soin à Mme Florence SCHWARTZ, Vice-Présidente, de la présider, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

le Conseil d'Administration: après en avoir délibéré,

prend acte du compte administratif 2022 arrêté comme suit :

|                                      | Budget 2022  | Compte administratif 2022 |
|--------------------------------------|--------------|---------------------------|
| TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE     | 297 494,71 € | 352 190,62 €              |
| Excédent 2021 reporté                | 350 505,29 € |                           |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 648 000,00 € | 702 695,91 €              |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 648 000,00 € | 444 954,58 €              |

Résultat de l'exercice : Résultat de clôture : 92 763,96 € 257 741,33 €

Adopté par 8 voix pour.

La Secrétaire de séance, Mme Ellia FONTAINE POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire,

Jacky WOLFARTH.

3s-Rhir